

Terre-Neuve. Le ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse de cette province dirige des centres d'arts et de culture à St. John's, à Gander, à Grand Falls, à Corner Brook, à Stephenville et à Labrador City. Outre ces centres d'arts d'interprétation et d'arts visuels, la province organise également des attractions itinérantes pour des groupes de commanditaires dans environ 15 endroits de la province. Le programme est assuré par des troupes et des artistes provinciaux, nationaux et internationaux, qui se produisent pendant toute l'année.

La province finance aussi le Conseil des Arts de Terre-Neuve et du Labrador, créé en 1980, qui fournit des fonds aux organismes d'arts et aux artistes de statut amateur ou professionnel. Le Ministère parraine un concours annuel des arts et des lettres et un petit programme de subventions et de prix.

Par l'intermédiaire du ministère des Travaux publics, la province exploite un programme d'acquisition d'objets d'art, qui lui permet d'enrichir sa collection permanente en y ajoutant des œuvres d'artistes terre-neuviens du domaine des arts visuels et d'exposer celles-ci dans des immeubles gouvernementaux.

Île-du-Prince-Édouard. Le ministère des Affaires communautaires et culturelles se charge d'un vaste éventail de politiques et de programmes visant à appuyer le patrimoine, les musées, les arts et les organismes culturels. C'est la Fondation des musées et du patrimoine de l'Île-du-Prince-Édouard qui assume le mandat des musées de la province pour le compte du Ministère. Le Conseil des Arts de l'Île-du-Prince-Édouard s'occupe principalement du financement des arts, alors que le Ministère fournit de l'aide à six conseils d'arts régionaux dans toute la province. Il accorde également des fonds de fonctionnement à un certain nombre d'autres organismes et organisations.

Nouvelle-Écosse. La Division des affaires culturelles du ministère du Tourisme et de la Culture est responsable du développement culturel dans cette province, notamment en ce qui a trait aux arts d'interprétation, aux arts visuels, aux arts littéraires, à l'artisanat, aux productions de films et vidéo, à l'édition, aux projets reliés au patrimoine et au multiculturalisme. Le Ministère accorde des subventions de soutien à des établissements culturels, des troupes de spectacle professionnelles, des groupes artistiques communautaires ainsi qu'à certains artistes. En outre, il fournit de l'aide financière à un organisme culturel cadre, le Cultural Federations Nova Scotia, ainsi qu'à huit fédérations culturelles représentant les diverses disciplines artistiques, qui agissent comme organismes de services pour différents

programmes d'activités artistiques et culturelles à l'intention de leurs membres et du public.

Nouveau-Brunswick. Cette province possède un Service de développement de la culture qui accorde des ressources techniques, financières et autres afin de promouvoir les arts dans la province.

Le programme des subventions, l'un des services offerts, a été créé de manière à permettre aux résidents de mettre sur pied un vaste éventail d'activités culturelles et d'y participer. Dans la plupart des programmes de subventions, la priorité est accordée aux citoyens canadiens, aux résidents du Nouveau-Brunswick, aux personnes qui engagent des ressources financières personnelles, à celles prouvant qu'elles peuvent obtenir des fonds d'autres sources ainsi qu'aux personnes bien établies au sein du milieu professionnel ou de la communauté. Les artistes qui répondent aux critères d'admissibilité peuvent recevoir des subventions de voyage qui leur permettent d'assister à des conférences ou à des ateliers culturels. Dans le cadre de ce programme d'aide, la Banque d'œuvres d'art de la province achète parfois des œuvres d'artistes des arts visuels, et ces derniers peuvent recevoir des subventions pour organiser des expositions personnelles. Des fonds peuvent également être octroyés dans diverses disciplines pour des projets à court et à long terme et pour des ateliers se déroulant pendant les fins de semaine. Il est également possible à des organismes communautaires et provinciaux d'obtenir des subventions de mise en place, d'entretien et de programmes.

Des troupes et des organismes professionnels dans le domaine des arts d'interprétation et des arts visuels peuvent être admissibles à des subventions de fonctionnement ou de programmes. Ils peuvent recevoir des fonds et des services pour l'organisation de tournées, la publication d'œuvres et la commercialisation d'objets d'art.

Québec. Le ministère des Affaires culturelles encourage la mise en valeur et l'expansion des arts et de la littérature, il s'efforce de faire valoir leur réputation à l'étranger et appuie la conservation et la mise en valeur du patrimoine québécois. Plusieurs programmes sont destinés à fournir une aide financière et technique à des artistes professionnels et à de nouveaux talents créateurs au plan de la recherche, de la création et de la production dans des domaines tels que la musique, le cinéma, les arts visuels, la littérature, l'artisanat et le théâtre. D'autres programmes permettent de soutenir le développement du système de bibliothèques publiques, la construction et la rénovation d'installations culturelles partout dans la province ainsi que l'exportation de produits culturels d'origine québécoise.